



**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2025**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue au 1650 rue de la Ferme, le 4 septembre 2025 à 18 h 30, à laquelle assemblée sont présents en visioconférence :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant pour Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Raymond Malo, conseiller municipal et représentant pour Kamouraska
Monsieur Rémi Faucher, conseiller municipal et représentant pour Rivière-Ouelle
Monsieur Benoit St-Jean, conseiller municipal et représentant pour Saint-André-de-Kamouraska
Monsieur Charles Montamat, conseiller municipal et représentant pour Saint-Joseph-de-Kamouraska
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante pour Saint-Pacôme
Madame Carole Lévesque, conseillère municipale et représentante pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska et substitut pour la MRC de Kamouraska
Monsieur Rémi Pelletier, conseiller municipal et substitut pour la Ville de Saint-Pascal
Madame Nicole Généreux, mairesse et représentante pour Saint-Denis-de-la-Bouteillerie
Monsieur Vincent Bérubé, maire et représentant pour La Pocatière

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont également présents sur place :

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier
Madame Noelle Charpentier, adjointe à la direction

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président constate le quorum à 18 h 32 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration présents. L'assemblée est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

74.E09.25

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approvisionnement en diesel (RIGMRK-2025-01)
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 7-2025 ayant pour objet de décréter un règlement d'emprunt pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral (RIGMRK-2025-02)
5. Résolution pour le versement des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
6. Période de questions
7. Levée de la séance

3. APPROVISIONNEMENT EN DIESEL (RIGMRK-2025-01)

Considérant que la Régie a obtenu la délégation de la gestion des matières résiduelles de l'ensemble des municipalités locales de son territoire le 19 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la nouvelle entente intermunicipale, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska est responsable de l'application de certaines orientations du PGMR de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir cette subvention, la Régie doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

CONSIDÉRANT QUE Ville La Pocatière, Ville Saint-Pascal, les municipalités de Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Gabriel-Lalemant, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, Saint-Philippe-de-Neri, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme et les TNO de Picard et de Petit-Lac-Saint-Anne consentent au changement de bénéficiaire de la subvention;

77.09E.25

Il est proposé par Chantal Boily et résolu ce qui suit, à savoir que la Régie:

demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
s'engage à respecter les éléments de reddition de comptes prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
autorise le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance des municipalités ou relatives aux municipalités à l'égard du Règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;
autorise le directeur général et greffier-trésorier à transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme il n'y a personne dans l'assemblée, aucune question n'est posée.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

78.08E.25

DE LEVER l'assemblée à 19 h 04


Gilles DesRosiers
Président


Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.


Gilles DesRosiers, président